

DECISION

Décision n° : PSA/LT/2024/76

Convention dans le cadre de deux représentations musicales à destination des seniors

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 Juillet 2020, affichée le 7 avril 2014 Juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 06 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 124 du 09 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE, 7^{ème} Adjointe au Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de passer une convention concernant les après-midi dansantes qui seront réalisées les 21 mars et 11 octobre 2024 à la salle de l'Obélisque 4 route de Creil – 60300 SENLIS.

DECIDONS

Article 1 – La passation d'une convention avec l'association MC DAN'S représentée par Monsieur Michel DAN, sis 12 ruelle aux ânes – 95430 AUVERS SUR OISE et la Ville de Senlis, représentée par Madame PALIN SAINTE AGATHE, 7^{ème} adjointe, sis, Hôtel de Ville – Place Henri IV – 60300 SENLIS.

Article 2 – La présente convention est conclue pour les journées du 21 mars 2024 et du 11 octobre 2024 de 14h00 à 17h30.

Article 3 – Il sera procédé au paiement de la somme de cinq cent euros TTC (coût par prestation) par mandat administratif dès réception de la facture et sous un délai de 30 jours.

Article 4 - Tout recours contentieux relatif à la présente décision devra être présenté devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Le Sous-Préfet
- L'intéressé

Fait à Senlis, le 18 mars 2024




Martine PALIN SAINTE AGATHE
7^{ème} Adjointe déléguée
A l'Action Sociale et aux Seniors

Cette décision a été
reçue en Ss-Préfecture le : 18 MARS 2024
notifiée le : 18 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la collectivité le : 19 MARS 2024